

**CARTOGRAPHIE & ANALYSE
DES ETUDES D'IMPACT DU COMMERCE EQUITABLE
- Note Méthodologique -**

Par: Isabelle Vagneron (isabelle.vagneron@cirad.fr)

et Solveig Roquigny

- CIRAD, UMR MOISA -

Mars 2010

SOMMAIRE

SOMMAIRE	II
TABLES DES FIGURES	II
INTRODUCTION	III
1. Description des approches méthodologiques pour évaluer l'impact du CE.....	IV
A. Les différentes disciplines mobilisées ou l'hégémonie de l'économie.....	IV
(source : les auteurs, 2010).....	IV
B. Deux unités d'analyse majeures au niveau « micro »	IV
C. Des méthodes de collecte et d'analyse très diversifiées.....	VI
D. Focus	VI
E. Qualitatif/quantitatif	VII
F. Approche participative	VII
G. Approche comparative	VIII
2. Analyse des méthodologies employées.....	IX
CONCLUSIONS	XIII

TABLES DES FIGURES

Figure 1 - Répartition des études d'impact du CE par grand champ disciplinaire	IV
Figure 2 - Principales unités d'analyse retenues par les études d'impact.....	V
Figure 3 - Mobilisation d'une approche participative (explicite) par discipline	VII
Figure 4 - Lien entre approches participatives et méthodologies par discipline.....	VIII
Figure 5 - Evolution annuelle du nombre d'études d'impact de 1998 à juin 2009	X

INTRODUCTION

Ce document a pour objet de présenter brièvement les différentes méthodologies mobilisées pour évaluer l'impact du CE au Sud.

L'une des principales caractéristiques des études d'impact du CE réside dans la multiplicité des méthodes d'analyse employées. Cette hétérogénéité s'exprime aussi bien en termes de niveaux d'analyse, de méthodologies de collecte retenues, de cadres conceptuels et théoriques mobilisés. Les études peuvent privilégier une démarche participative ou non, utiliser un groupe témoin ou employer une approche comparative, ou encore, centrer leur analyse sur des critères très spécifiques (participation des femmes, droits de l'homme, conflits communautaires).

Si la diversité des approches méthodologiques constitue une richesse, elle pose également un certain nombre de problèmes majeurs. Elle rend difficile, sinon impossible, tout travail de comparaison, que ce soit dans le temps ou dans l'espace. Par ailleurs, elle ne permet de généraliser les résultats observés. Enfin, elle complique l'identification de facteurs-clés de succès/échec des initiatives du CE.

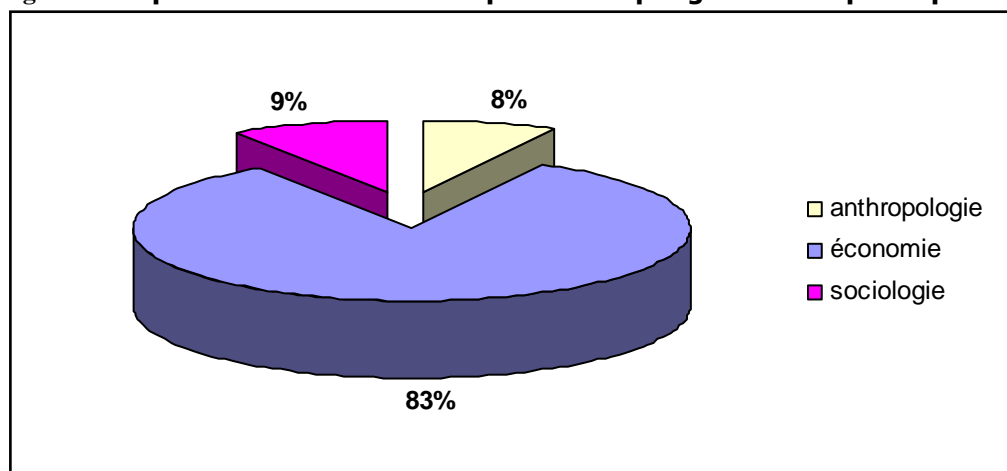
Deux méthodologies, dites de référence, ont émergé à partir de 2006, afin de dépasser un certain nombre d'écueils méthodologiques. Elles possèdent chacune leurs avantages et inconvénients respectifs. Par contre, elles se différencient du reste des approches en ce sens qu'elles sont parfaitement explicitées. En effet, quel que soit le cadre méthodologique retenu, il doit absolument être parfaitement transparent afin de pouvoir apprécier la fiabilité et la répliquabilité des résultats.

1. Description des approches méthodologiques pour évaluer l'impact du CE

A. Les différentes disciplines mobilisées ou l'hégémonie de l'économie

L'étude de l'impact du CE fait l'objet d'un déséquilibre marqué en termes d'approches disciplinaires au sein des sciences sociales. En effet, 83% des études d'impact du CE au Sud s'inscrivent en économie¹ tandis que les analyses relevant de la sociologie et de l'anthropologie ne représentent que 9 et 8% respectivement (Figure 7). Ce résultat n'est pas surprenant dans la mesure où l'analyse d'impact, *per se*, intéresse plus particulièrement les sciences économiques. De plus, si l'anthropologie s'est érigée en « précurseur » des études d'impact du CE (voir l'analyse de Mace, sur les producteurs de café mexicains, en 1998), force est de constater qu'elle s'est ensuite longtemps « tenue à l'écart » de la question de l'impact du commerce équitable : les analyses d'impact mobilisant une approche anthropologique n'apparaissent ensuite qu'à partir de 2007 (Lemay, 2008 ; Lyon, 2007, 2008 ; Besky, 2008). Enfin, ce déséquilibre – en faveur des sciences économiques – devrait s'exacerber avec les progrès méthodologiques réalisés récemment en termes d'analyse d'impact, dans le domaine de l'économétrie (voir l'ouvrage de Ruben *et al.*, 2008).

Figure 1 - Répartition des études d'impact du CE par grand champ disciplinaire



(Source : les auteurs, 2010)

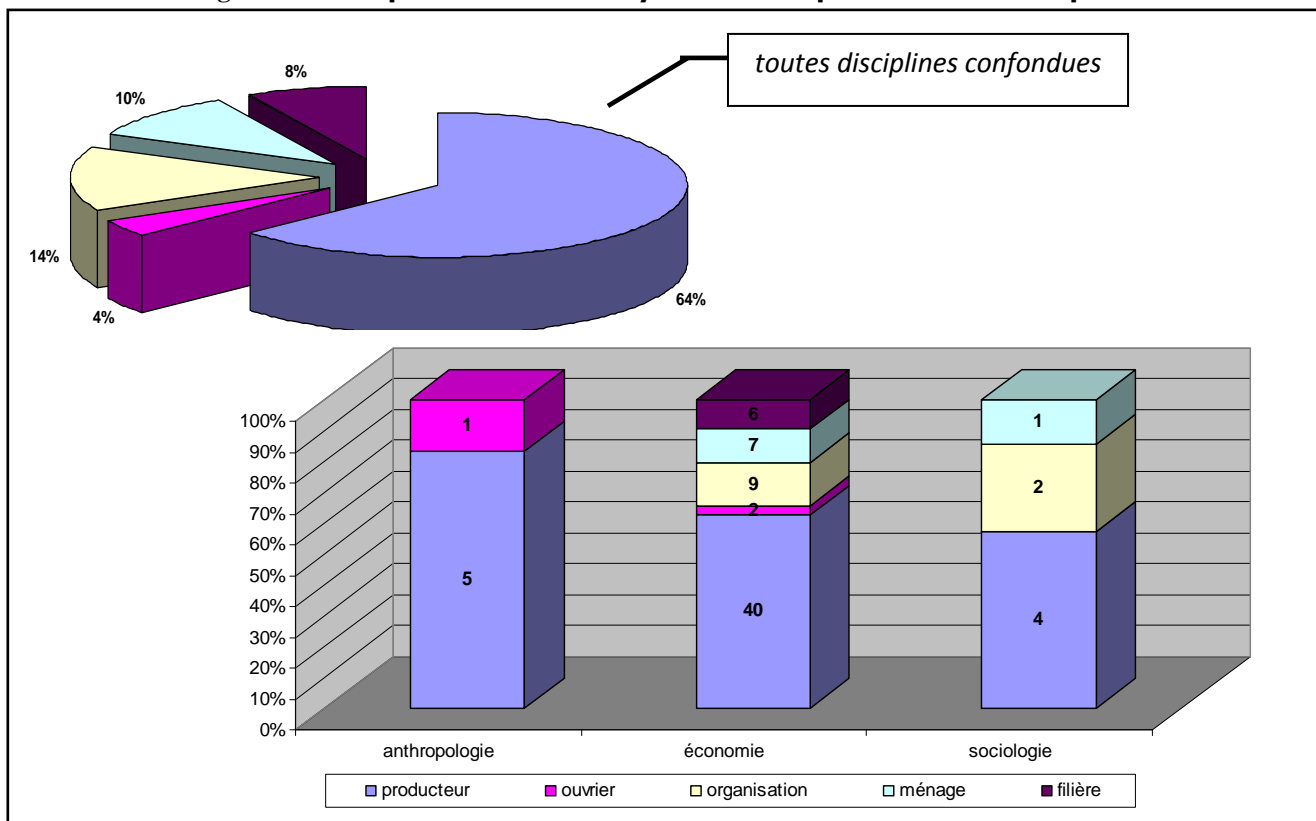
B. Deux unités d'analyse majeures au niveau « micro »

Les trois quarts des études choisissent de travailler sur la base de deux unités d'analyse au moins. Parmi les unités d'analyse les plus fréquemment étudiées, figurent en tête le producteur et l'organisation (Figure 8). Seules 9 études (sur 77 recensées) ne traitent ni l'une ni l'autre, et plus de la moitié des études traitent au moins l'une ou l'autre (55 %). Ce résultat n'est pas surprenant dans la

¹ Sous l'appellation 'économie', nous considérons l'ensemble des travaux relevant des sciences économiques ainsi que les études mobilisant des approches dites socio ou agro-économiques. Pour simplifier l'analyse, nous avons également considéré sous la même appellation les sciences de gestion.

mesure où les producteurs et leurs organisations sont les principaux bénéficiaires attendus du commerce équitable.

Figure 2 - Principales unités d'analyse retenues par les études d'impact



(Source : les auteurs, 2010)

Les autres unités d'analyse les plus communément utilisées sont : le ménage (9/77) et la filière (7/77). Les ouvriers (3/77), les femmes (2/77) ou encore la communauté (2/77) demeurent des classes de bénéficiaires du commerce équitable encore très peu étudiées. Une telle sous-représentation des bénéficiaires « indirects » du CE fait cependant l'objet d'une surestimation. En effet, de nombreux auteurs préfèrent afficher une entrée « producteur » et focaliser ensuite une partie de leur analyse sur les femmes, plutôt que de privilégier d'emblée « le genre » comme unité d'analyse. Si nous tenons donc également compte de ces travaux, le nombre d'études portant sur l'impact du CE sur les femmes s'élève à 8 (sur un total de 77). Enfin, une seule étude choisit comme unité d'analyse l'ONG de mise en œuvre d'un projet d'artisanat équitable au Bangladesh (voir Poe et Kyle, 2006).

La quasi-totalité des études analysent les effets du CE à un niveau très « micro » (producteurs, ouvriers, ménages, etc.). Quelques rares études, portant sur les filières, se positionnent ainsi à un niveau d'analyse plus « méso ». A notre connaissance, il n'existe, à ce jour, aucune étude d'impact effectuée à un niveau plus global (ou « macro »).

C. Des méthodes de collecte et d'analyse très diversifiées

Les analyses d'impact du CE sont toutes des études de cas, basées sur un travail préliminaire de terrain et d'enquêtes (à deux exceptions près). Les méthodologies de collecte et d'analyse ne sont pas toujours très explicites. L'échantillonnage n'est que très rarement justifié. Quand il est mentionné (50 % des études seulement), il est très variable d'une étude à l'autre. La majeure partie des études ont choisi de travailler sur un échantillon significatif statistiquement, c'est-à-dire supérieur à 30 observations (25/34). A partir de 100 observations (19/34), il s'agit de travaux intégrant une dimension statistique. Les grands échantillons, supérieurs à 300 observations, sont plus rares (3/34) et sont liés à une analyse économétrique.

Les méthodologies d'analyse sont très variées également. Elles ne sont pas toujours très bien explicitées, quand elles sont mentionnées (50/77). Il existe à ce jour deux méthodologies d'analyse de référence, clairement explicitées : d'une part, la méthodologie d'AVSF/FLO/MHfr (10/50), d'autre part, l'analyse d'impact reposant sur des méthodes d'évaluation quantitatives ou économétriques (11/50). Entre ces deux pôles, une multiplicité d'approches, de cadres théoriques ou conceptuels sont mobilisés. Parmi les plus récurrents se trouvent le cadre conceptuel du *sustainable livelihood* (5/50), l'approche des GVC ou *Global value Chain* (5/50), et enfin l'approche filière (3/50). D'autres cadres d'analyse sont également cités par leurs auteurs ; par exemple, l'analyse coût-bénéfice (1/50), les théories de la migration (1/50), ou encore les concepts de ressource structurante (1/50), d'*empowerment* (1/50) et de développement durable (1/50). Ces derniers exemples posent la question de la pertinence de certains choix méthodologiques pour évaluer l'impact du commerce équitable. En outre, l'absence de méthodologie commune d'analyse d'une part rend tout travail de généralisation des résultats difficile, d'autre part elle ne permet pas d'établir des comparaisons dans le temps et dans l'espace.

D. Focus

54% des études traitent l'impact du commerce équitable en général, 5% se concentrent uniquement sur les impacts économiques, tandis que les 40% d'études restantes tentent d'intégrer un ou deux critères spécifiques ou « focus ». Les « focus » sont des critères encore peu explorés dans la littérature ou controversés. Ils portent par exemple sur une « micro-unité d'analyse » (les femmes ou les ouvriers temporaires), sur un effet bien spécifique (exemple de la mortalité infantile ou du respect des droits de l'homme) ou encore sur des effets d'entraînement qui dépassent le projet CE évalué et ses bénéficiaires circonscrits. Difficile à prévoir *ex ante*, ce sont généralement des effets inattendus, qu'ils soient positifs ou négatifs. Ces « focus » sont souvent porteurs de nombreux enseignements, notamment en matière de facteurs de succès ou d'échec des initiatives du CE. En permettant à leurs auteurs de se démarquer du mainstreaming - privilégiant une analyse basée sur les producteurs et/ou leurs organisations -, les « focus » sont en outre un gage d'originalité.

E. Qualitatif/quantitatif

La frontière entre étude qualitative et quantitative est souvent difficile à établir. Les études recensées sont relativement bien équilibrées entre approches quantitatives et qualitatives : un tiers des études sont exclusivement qualitatives, un tiers uniquement quantitatives, et le tiers restant sont des études dites fondées sur une approche à la fois qualitative et quantitative.

F. Approche participative

Dix sept études seulement s'appuient sur une démarche dite participative, approche privilégiée par les champs sociologique et anthropologique (voir figure 3). Quelques rares études en économie mobilisent cette approche ; la majorité d'entre elles sont basées sur la méthodologie de référence d'AVSF/FLO/MH (voir figure 4).

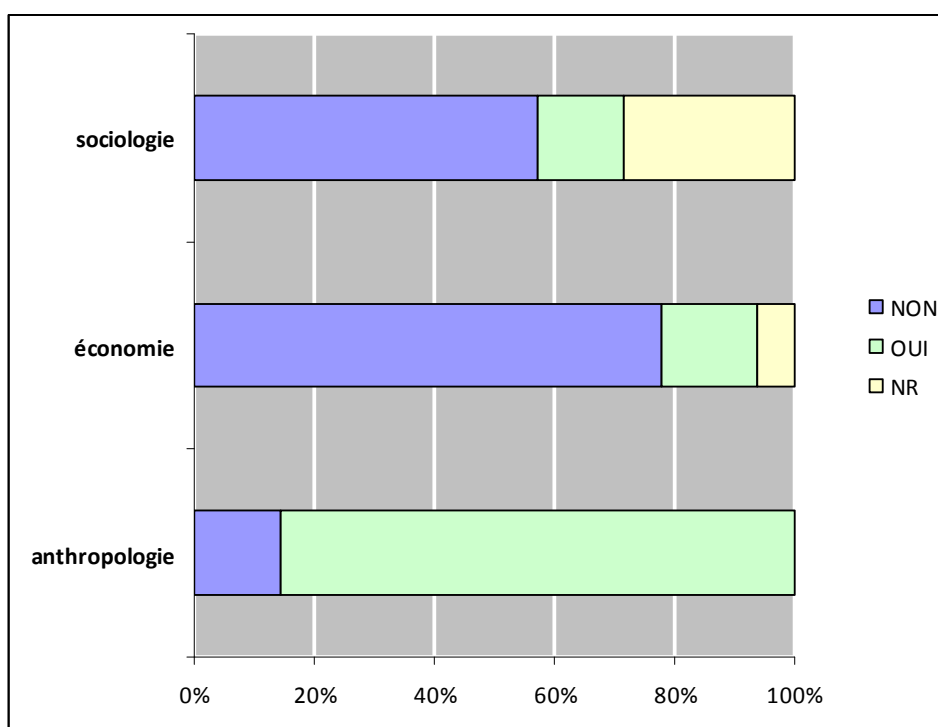
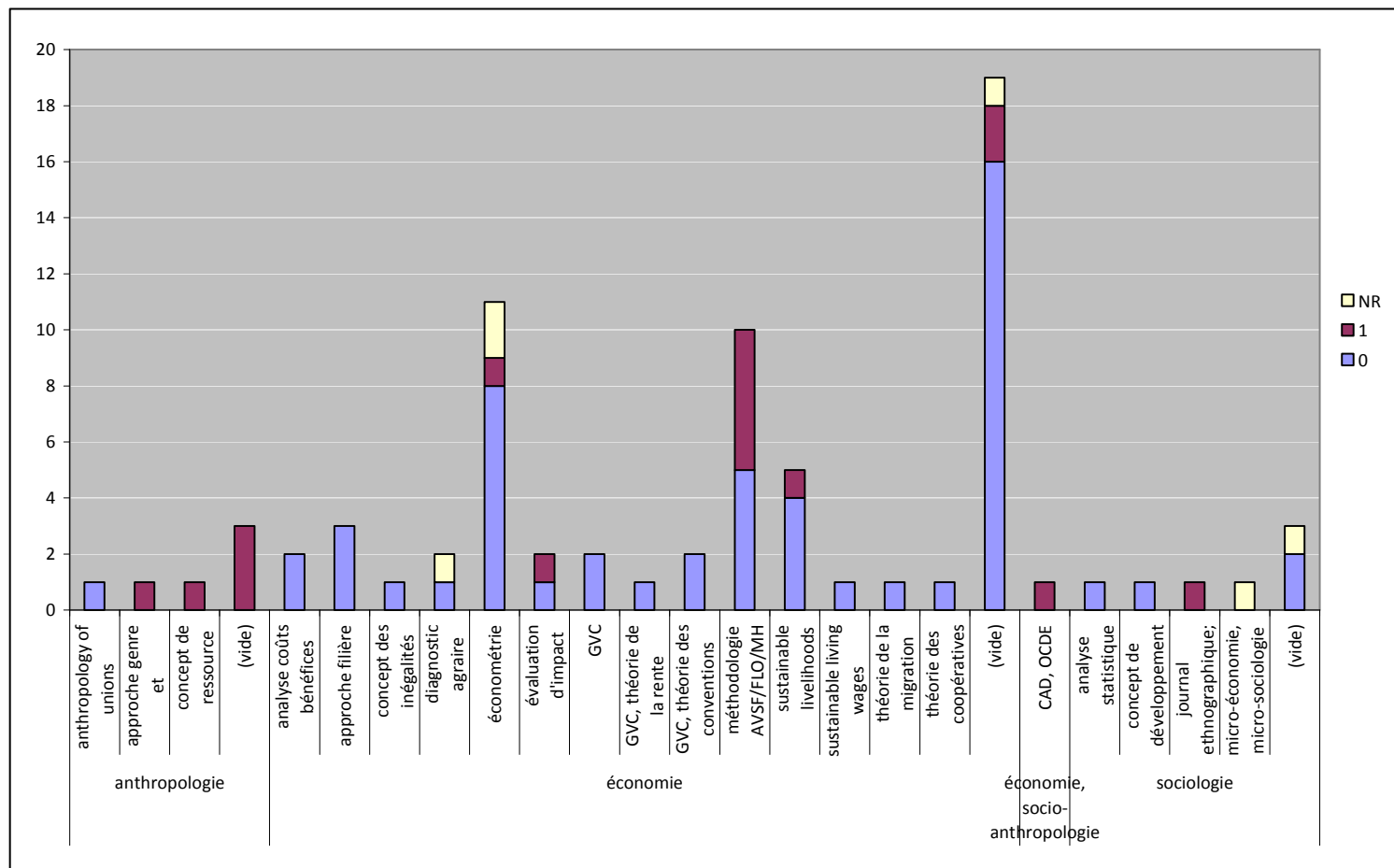


Figure 3 - Mobilisation d'une approche participative (explicite) par discipline

Figure 4 - Lien entre approches participatives et méthodologies par discipline



(Source : les auteurs, 2010)

Ce résultat est en contradiction avec la volonté affichée des organisations du CE (qu'elles soient commanditaires ou non de ce type d'études) d'associer les populations-bénéficiaires à l'évaluation de l'impact.

G. Approche comparative

Un grand nombre d'études, enfin, intègre au moins dans l'analyse une dimension comparative. Dans la majorité des cas, la comparaison repose sur les différences observées entre la situation « avec » le CE et la situation observée « sans » le CE, (c'est-à-dire avec le secteur conventionnel, situation de référence). La comparaison peut également porter sur des différences entre le CE et un autre système de certification tel que l'agriculture biologique par exemple. En général, de façon à comparer des éléments comparables, les auteurs privilégient des approches comparatives portant sur le même produit, entre différents acteurs par exemple. La comparaison peut aussi parfois porter entre différents produits du CE, entre types de filière (intégrée versus labellisée) ou encore entre pays de production.

En outre, les analyses basées sur l'utilisation d'un groupe de contrôle sont rares (moins d'une vingtaine d'études seulement). Le groupe de contrôle est un outil de comparaison, créé artificiellement sur la base de méthodes d'appariements statistiques, qui permet d'attribuer les différences observables entre deux situations (par exemple : un groupe de producteurs de café membres d'une coopérative certifiée équitable versus un groupe de caféiculteurs organisés non certifiés de la même région) à un type d'action spécifique. La formation d'un groupe de contrôle permet de résoudre en partie les problèmes de l'attribution et limite les biais de sélection (responsables d'une sur ou sous estimation des effets d'une action).

A retenir...

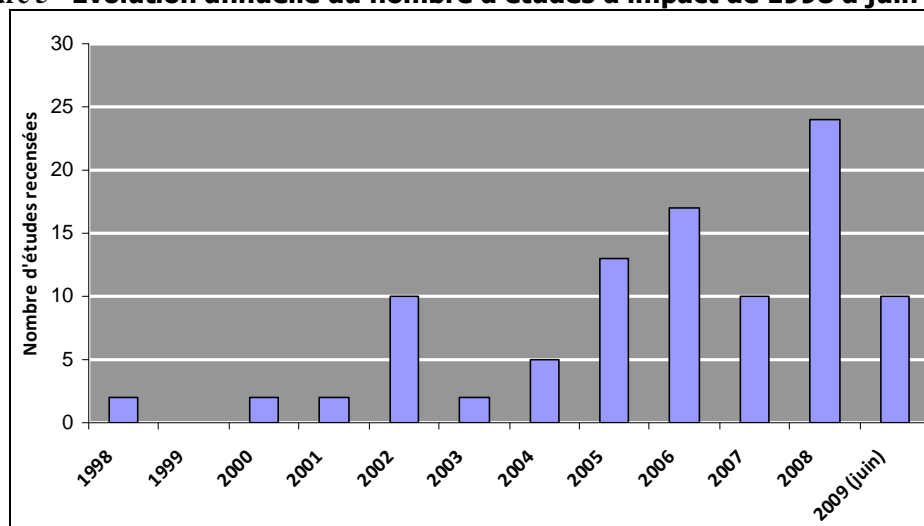
- Malgré un ancrage fort dans les disciplines économiques, les études d'impact du commerce équitable sont caractérisées par une très grande diversité des outils et méthodes d'analyse utilisés.
- La quasi-totalité des études d'impact du CE privilégient une approche « micro ».
- 88 % des études choisissent comme unité d'analyse le producteur et/ou son organisation.
- Les ouvriers (fixes ou temporaires) et les femmes demeurent une catégorie de bénéficiaires attendus encore sous-explorée.
- La majorité des études se basent sur des données primaires provenant d'enquêtes de terrain.
- La méthodologie d'analyse est souvent peu explicite, à l'exception des études basées sur la méthodologie développée par AVSF/FLO/MH et des études utilisant des méthodes économétriques.
- Peu d'études mobilisent une approche participative.
- La majorité des études intègrent une dimension comparative bien qu'elles soient peu nombreuses à recourir à l'utilisation d'un groupe de contrôle.

2. Analyse des méthodologies employées

La littérature relative aux analyses d'impact du CE s'est particulièrement développée ces cinq dernières années (voir figure ci-après). Les premières études d'impact du CE ont vu le jour en 1998. Elles se sont ensuite rapidement développées face à la nécessité croissante de la plupart des acteurs impliqués dans le mouvement d'évaluer les effets du commerce équitable de façon plus rigoureuse et systématique² (Nelson et Galvez, 2000).

² Voir Nelson et Galvez (2000: 25) : *“There is a growing recognition amongst organisations involved in fair-trade that more attention needs to be paid to impact assessment”*, in: Social Impact of Ethical and Conventional Cocoa Trading on Forest-Dependent People in Ecuador, NRI/UK, University of Greenwich, spring 2000: 29p.

Figure 5 - Evolution annuelle du nombre d'études d'impact de 1998 à juin 2009



(Source : les auteurs, 2010)

La question de la mesure d'impact est devenue une préoccupation majeure pour les organisations liées au CE à partir du début des années 2000. Le mouvement, qui gagne en notoriété, est alors en train de marquer un tournant décisif dans son histoire. On assiste en effet au développement fulgurant des sources d'approvisionnement de produits équitables au Sud, à la multiplication des campagnes de promotion du CE au Nord (voir le rapport d'Oxfam "*Mugged : Poverty in your coffee cup*"³, par exemple) ainsi qu'à l'implication accrue des pouvoirs publics. Mais c'est aussi, et surtout, l'entrée des produits du CE dans les supermarchés, acteurs emblématiques des filières agroalimentaires conventionnelles.

Pour les « promoteurs » du CE, analyser l'impact du CE devient indispensable pour : légitimer le discours du mouvement ; crédibiliser l'initiative au niveau des consommateurs et des politiques publiques, bailleurs, et autres ONGs, sources importantes de financement et d'appui à sa mise en œuvre ; et pour enfin interroger ses pratiques et tenter de les améliorer.

Pour la communauté scientifique, face à l'ampleur qu'ont prise les initiatives du CE au Sud (notamment dans les filières agroalimentaires), la question de savoir quels effets le commerce équitable produit effectivement dans ces pays devient un enjeu de taille, permettant d'alimenter le débat sur les moyens d'action pour la réduction de la pauvreté et/ou de l'iniquité dans les échanges mondiaux pour les pays en développement. Les questions de recherche qu'elle se pose peuvent être résumées ainsi : Le commerce équitable est-il un outil au service du développement ? Permet-il de rééquilibrer les rapports de force en faveur des pays du Sud et de leurs populations ? Le CE a-t-il un impact en matière de réduction de la pauvreté ? etc.

³ Gresser C. et S. Tickell (2002), *Mugged : Poverty in your coffee cup*, Oxfam International 2002: 59p.

Cet engouement pour le CE contraste toutefois avec l'état parcellaire des connaissances sur son efficacité. Le projet du CE répond-il effectivement aux objectifs de développement qui lui sont assignés ? Difficile de conclure, comme l'atteste cette remarque extraite d'un ouvrage récent consacré à l'impact du CE : "*Several studies have tried to capture the impact of Fair Trade for local producers and households, but sound empirical evidence regarding social, economic and ecological impact remains scattered and sometimes contradictory. Due to the notable absence of base-line studies and reference groups, it remains difficult to precisely assess the welfare impact at household and cooperative level*"⁴ (Ruben, 2008:19). Cet état de fait tient principalement à la diversité des études de cas réalisées sans une méthodologie de référence, et à la difficulté de mesurer de façon rigoureuse l'impact d'un projet ou d'une initiative, toutes choses égales par ailleurs. Les premiers chercheurs à formuler cette lacune dans la littérature sur l'analyse d'impact du CE sont Becchetti et Costantino (2008: 824), dans leur article intitulé : "*The Effects of Fair Trade on Affiliated Producers: An Impact Analysis on Kenyan Farmers*"⁵. Ces auteurs partent du constat suivant : « la littérature sur l'impact du CE est étonnamment rare, étant donné la nécessité actuelle d'évaluer les allégations selon lesquelles la participation au CE est bénéfique pour les producteurs du Sud » (traduction libre, 2008:823). S'ils reconnaissent la richesse qualitative des travaux antérieurs, basés sur des études de cas conduites de façon non-systématique (ils citent, à ce titre, Hopkins, 2000; Nelson & Galvez, 2000; Oxford Policy Management, 2000; Ronchi, 2002), ils en soulignent cependant les limites méthodologiques. Ces études de cas s'en tiennent, pour la plupart, au niveau de l'OP. Elles ne permettent pas d'obtenir la preuve concrète d'une amélioration du bien-être des producteurs (et de leurs familles) car les méthodologies d'analyse mobilisées ne fournissent pas de résultats significatifs et robustes (statistiquement). Becchetti et Costantino (*ibid.*) soulignent en outre l'absence de prise en compte du problème majeur de l'attribution et des biais de sélection dans les méthodologies d'analyse d'impact. C'est pourquoi, ils proposent une nouvelle méthodologie d'analyse basée sur des outils d'évaluation quantitatifs (ou économétriques). Ces auteurs ont largement contribué à développer cette approche méthodologique dans le cadre spécifique de l'analyse d'impact du CE (Becchetti et Gianfreda, 2008 ; Becchetti et al., 2008 ; Becchetti et al., 2009), et d'autres travaux utilisant la même approche émergent à compter de 2008 (Arnoult et al., 2009 ; Fort et Ruben, 2008a, 2008b ; Ruben et Schendel, 2008 ; Saenz-Segura et Zuniga-Arias, 2008 ; Ruben et al., 2008).

Les grands principes méthodologiques de cette approche sont les suivants. L'impact est défini comme l'ensemble des changements (positifs et négatifs, attendus ou non) survenus au sein du groupe de bénéficiaires de l'initiative considérée, qui soient strictement attribuables à la mise en œuvre de cette

⁴ « Plusieurs études ont tenté d'évaluer l'impact du CE pour les producteurs du Sud et leurs familles, mais les preuves empiriques de son impact au niveau social, économique et environnemental demeurent éparses et souvent contradictoires. Etant donné l'absence d'études et de groupes de référence, il demeure difficile d'établir de façon précise l'impact du CE sur le bien-être des ménages et coopératives affiliées » (traduction libre)

⁵ Becchetti L. et M. Costantino (2008), *The Effects of Fair Trade on Affiliated Producers: An Impact Analysis on Kenyan Farmers*. World Development, May 2008, 36 (5): 823–842. Bien que l'article ait été publié en 2008, les conclusions de cette étude ont été présentées dans un premier 'working paper' datant d'octobre 2005 (voir <<http://ideas.repec.org/p/rtv/ceiswp/220.html>, consulté le 04/09/2010 à 09:45>).

initiative. Autrement dit, considérant une initiative du CE, il s'agit d'isoler parmi les changements observés dans la situation des bénéficiaires du CE ceux dont la cause est effectivement la participation au CE. D'autres événements (comme une chute brutale des cours mondiaux ou encore la mise en œuvre d'un programme de microcrédit dans la zone considérée, par exemple) pourraient très bien influencer leur situation, indépendamment du projet CE en question. C'est pourquoi, selon cette définition, évaluer l'impact du CE revient à analyser la différence entre la situation observée avec le CE et la situation, en moyenne, qu'auraient ces mêmes bénéficiaires sans le CE. Cette « situation contrefactuelle » est inobservable dans la mesure où les bénéficiaires du CE ne peuvent évidemment pas être observés dans le même temps « avec » et « sans » CE. Il s'agit donc de trouver une population (ou « groupe de contrôle ») dont les caractéristiques sont aussi proches que possible de celles de la population bénéficiaire (ou « groupe de traitement ») et évoluant en l'absence du CE. C'est là qu'interviennent les outils économétriques. Ils permettent de créer artificiellement (statistiquement) ce groupe de référence (selon des méthodes d'appariement par score de propension). Cette première comparaison « avec/sans » est généralement complétée par une seconde comparaison, sans doute beaucoup plus intuitive, de la situation des bénéficiaires « avant » la mise en œuvre du projet avec leur situation « après » quelques années d'affiliation au projet (ou à la fin du projet). La combinaison de ces deux approches « avec/sans » et « avant/après », appelée '*difference-in-difference*', doit permettre de contrôler les biais de sélection et d'attribuer les changements observés uniquement au projet considéré.

Ces méthodes quantitatives d'analyse d'impact sont particulièrement appréciées par les bailleurs et les politiques publiques car elles permettent de fournir des résultats quantifiés, robustes et significatifs (statistiquement). Elles présentent cependant un certain nombre de limites. Tout d'abord, elles nécessitent une bonne connaissance de ces outils méthodologiques. De plus, elles sont très coûteuses dans la mesure où elles font appel à des experts, et impliquent nécessairement un long travail d'enquêtes de terrain (grands échantillons et prise en compte d'un très grand nombre de critères). Enfin, elles gagneraient souvent à être complétées par une analyse qualitative, ce qui en alourdirait le coût (compétences mobilisées différentes, enquêtes de terrain).

En partie pour les raisons évoquées plus haut, la littérature sur le CE a continué de se développer à travers d'autres approches. Parmi ces dernières, une méthodologie dite « de référence » a vu le jour, en même temps que les travaux récents en économétrie : il s'agit de la proposition méthodologique développée par VSF-CICDA « Dispositif de mesure d'impact du CE au Sud » (Eberhart, 2007). Cette dernière propose une typologie des « effets significatifs et durables possibles du CE » selon « cinq grandes aires de changement » : 1. au niveau de la différenciation sociale ; 2. au niveau des familles participantes au CE ; 3. sur la structuration des OP ; 4. au niveau du développement local et national ; 5. au niveau de la gestion des ressources naturelles (appliquées aussi bien aux OP qu'aux plantations certifiées CE). Chaque « aire de changement » est déclinée ensuite en un certain nombre de critères bien spécifiés.

Cette grille d'analyse intègre des critères d'évaluation à la fois qualitatifs et quantitatifs, ce qui lui confère une certaine richesse dans l'analyse. Par ailleurs, et contrairement à la majorité des études en économie et gestion, elle s'appuie sur une approche participative. Comme le souligne Ruben et al. (2008), mobiliser ce type d'approche est très bénéfique car cela peut générer des effets d'auto-renforcement des capacités individuelles et collectives, et une meilleure compréhension et appropriation du projet et de ses effets par ses bénéficiaires. Par ailleurs, elle utilise généralement un groupe de comparaison, dans le secteur conventionnel. Néanmoins, cette méthodologie ne tient pas compte des problèmes de l'attribution et des biais de sélection. Aucune correction n'est réalisée pour les différences éventuelles entre les caractéristiques des producteurs et ménages affiliés au CE et ceux du secteur conventionnel. Imaginons, par exemple, que ce sont les producteurs les plus performants et les mieux dotés initialement qui soient affiliés au CE. On peut donc aisément penser qu'une grande partie des changements survenus dans leur condition de vie sera attribuable plus à leur niveau de vie initial, supérieur à la moyenne avant la mise en place du projet, qu'à l'initiative du CE lui-même. Il y a alors surestimation des effets positifs du CE. En outre, les critères fixés par le cadre méthodologique ne laissent pas une marge de manœuvre assez grande pour évaluer les effets non attendus du CE, et les choix effectués auraient même tendance à gommer les effets les moins positifs. Le critère de différenciation sociale permet-il de tenir compte efficacement de la question des inégalités au niveau local? La méthode d'échantillonnage raisonné retenue propose de réaliser des études de cas, de façon répétée dans le temps, sur un nombre d'OP et de plantations sélectionnées en fonction de leur typologie. Le fait de conduire systématiquement des études sur la même organisation à intervalles de temps répétés devrait permettre d'identifier les changements dans le temps et les facteurs de succès/échec inhérents (le problème de l'attribution demeure toutefois avec cette technique). En revanche, lorsqu'on analyse les OP et plantations retenues, force est de constater qu'elles représentent les principales « success story » du CE (exemple de : KNCU en Tanzanie, COOCAFE au Costa Rica, UCIRI au Mexique, FECAFEB et CEIBO en Bolivie, KUAPA KOKOO et VREL au Ghana, FAPECAFES et EL GUABO en Equateur, etc.). L'analyse ne gagnerait-elle pas à privilégier au contraire les études de cas d'OP ou de plantations qui rencontrent de plus grandes difficultés à s'approprier le projet du CE afin d'en tirer les enseignements nécessaires et améliorer les pratiques au niveau local ?

CONCLUSION

Il n'existe pas un unique cadre méthodologique mais des cadres méthodologiques d'analyse d'impact du CE. Le choix d'une méthodologie d'analyse au détriment d'une autre est susceptible d'influencer les résultats. Quel que soit la méthodologie retenue, il est donc indispensable que les études d'impact du CE soient systématiquement explicitées et mentionnent au moins les critères suivants : la méthodologie d'analyse retenue, l'échantillonnage et les limites (surestimation des résultats éventuelle, etc.). Ce gage de transparence est nécessaire pour apprécier la viabilité et la répliquabilité des résultats observés.